



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 17 juillet 2025

Date de convocation : le 01/07/2025

Date d'affichage : 17/07/2025

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept du mois de juillet, à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Monique ALIES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Marie Françoise BLANC – Jean Marc CALVET – Michel CAUSSE – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joel ESPINASSE – Jean Luc FARGOU – Bernard GORGEON – Jean Marie LACOMBE – Alain MARTY – Jean Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – Alain NOUVIALE – Robert RISPAL – Bertin RUFIE - Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS - Christian TIEULIE – Pierre TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 23 Dont 0 ont donné procuration

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité Syndical de désigner l'un des membres du Comité pour Secrétaire.

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2025/07/04

DECISION MODIFICATIVE N°6 SUR LE BUDGET PRINCIPAL SIEDA

DECISION MODIFICATIVE N°6 SUR LE BUDGET PRINCIPAL SIEDA

Monsieur le Président indique qu'il convient de procéder à la correction de quelques inscriptions budgétaires comme suit :

Recettes de Fonctionnement	10 000 €
c/747888 – Autres	5 000 €
c/775 – Produit de cession	5 000 €
Dépenses de fonctionnement	10 000 €
c/615232 Entretien réseaux	2 000 €
c/6184 – versement organismes formations	5 000 €
c/66112 – Intérêts Rattachement ICNE	3 000 €

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise la décision modificative N°6.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 18 Juillet 2025



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr